



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2021

En exercice : 15

Présents : 14

Date de la Convocation : 31 MARS 2021

Votants : 14

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-et-un, le 06 avril à 20 Heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AZE, proclamés élus à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle des fêtes communale sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick MONIN, vu l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales,

Étaient présents :

Mesdames Alexandra BONOT, Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Audrey JOVER, Cécile MARIOTTE, Mylène ROSSILLON, Jeannine VAILLER,

Messieurs Daniel BOUCHARD, Jean-Paul DEMARTHE, Dany GRANDJEAN, Ludovic LAVIGNE, Serge THIRARD,

Absents excusés :

Messieurs Guillaume COULON, Denis FENEON.

Secrétaire de séance : Cécile MARIOTTE

Etat civil : DECES

BOIZOT Nicole Pierrette Louise ép. BREANT le 09 mars

Le point 11 est retiré de l'ordre du jour.

Arrivée de Guillaume COULON à 20h12

1. Budget 2021

La parole est donnée à Véronique DUFETRE donnant lecture du budget communal 2021 qui s'équilibre respectivement en dépenses et en recettes :

- Fonctionnement : 963 396 euros
- Investissement : 878 319 euros

Exposé entendu, le Conseil municipal à 13 voix pour et 1 abstention :

VOTE ledit budget,

PRECISE que le budget communal est voté au chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement.

2. Vote des taux de taxes

La parole est donnée à Véronique DUFETRE donnant exposé des nouveaux principes relatifs à la campagne de vote des taux des impôts locaux 2021. Cette année, le conseil ne se prononce plus sur le taux de la taxe d'habitation. Le conseil doit cependant délibérer sur le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui intègre la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Article 1er : décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Foncier bâti = 37.37 % (soit 20.08 % pour le département et 17.29 % pour la commune)
- Foncier non bâti = 42.16 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

3. Subventions 2021

Le vote des subventions aux associations se fera lors du prochain conseil municipal afin d'inclure la subvention pour le CECL dont le sujet a été débattu lors d'un précédent conseil municipal.

4. CECL GEPU : proposition MBA

Le point du CECL sera revu ultérieurement, nous attendons des éléments supplémentaires à présenter. Suite à la réunion de préparation de la CLECT du 16 mars 2021, Le Président de MBA a fait la proposition suivante : maintenir un niveau de prestation élevé comme prévu à l'origine, représentant un total des charges évalués de 590192 euros TTC. Face au refus des communes membres de régler une telle somme, le Président propose une prise en charge de 40 % des dépenses par le budget MBA. Ce qui, pour Azé, représente un montant initial proposé 7358 euros TTC, MBA prendrait en charge 40% soit 2943 euros. Il reste à charge 4415 euros TTC. La CLECT se réunira le 7 avril pour statuer sur ces propositions.

5. SIGALE

Suite aux nombreux échanges de courriers entre la Mairie de Charnay les Macon et le SIGALE, des propositions ont été faites pour la contribution des Communes membres. Si le critère du potentiel financier des communes comme clef de répartition des contributions était retenu (ce qui pourrait être le cas, puisqu'il n'est pas pour les communes le critère le plus avantageux) l'augmentation de la participation d'Azé serait de 24.21%. C'est pourquoi, il n'est pas judicieux d'accepter une telle proposition.

6. SYDESL : choix des luminaires

La parole est donnée à Jeannine VAILLER. Le conseil doit se prononcer sur le modèle des candélabres qui seront installés à l'entrée sud du village jusqu'à la cave. Exposé entendu, le conseil souhaite obtenir d'autres modèles de candélabres dit plus « ruraux » et valide l'implantation des candélabres avec l'ajout d'un candélabre aux abords des abris bus comme proposé par le SYDESL.

7. ECOLE : Rythme scolaire

La parole est donnée à Serge THIRARD. Une dernière information de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Saône-et-Loire rappelle que la commune doit se prononcer sur les demandes d'organisation du temps scolaire. En raison de la période de réserve électorale qui précède les élections de cette année, la date limite de réponse est écourtée soit le 12 avril 2021. Il est proposé de reconduire la même organisation du temps scolaire appliqué à Azé.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le renouvellement de OTS comme actuellement.

8. DEVIS :

- FROLING : mise en service de la connexion avec la Mairie 728.76 euros TTC
- GARY : aspirateur à feuilles pour un montant de 2633 euros TTC
- DUTRION COLAS SARL : entretien de la VMC de la cantine scolaire : de 1143.72 euros TTC

9. Rénovation bâtiment mairie : choix du prestataire pour l'étude de réalisation

La parole est donnée à Véronique DUFETRE. Lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé de faire appel au CAUE afin de comparer les trois devis des études de réalisation des travaux (service de prestation + tarification) présentés lors du dernier conseil municipal. Le conseil municipal choisi Mireille ROULLEAU atelier d'Architecture pour une prestation d'un montant de 32 640 euros TTC.

Exposé entendu, le Conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer le marché avec le Cabinet Mireille ROULLEAU atelier d'architecture pour un montant de 32 640 euros TTC et tout acte y afférant.

10. Réflexion référencement France service

Le Maire donne quelques éléments pour mener une réflexion sur la création d'une maison « France service » à Azé. Le but étant d'implanter des services au plus proche de la population. Une réunion avec les services sociaux gérés par le département a eu lieu courant mars pour évoquer leurs interventions et leur présence sur le territoire communal. La rénovation des bâtiments de la Mairie amène une réflexion sur le devenir des locaux et l'occupation des espaces.

11. Assainissement : présentation de la convention avec MBA

Retiré à l'ordre du jour. La commune n'a pas reçu la convention à présenter au conseil.

12. Convention ONF pour la création d'un chemin forestier.

La parole est donnée à Jean-Paul DEMARTHE. Un projet de convention entre les communes de Saint Maurice de Satonnay, Igé et Azé pour la création d'un chemin de desserte est présentée. La commune de Saint Maurice de Satonnay agira en qualité de Maître d'ouvrage délégué. L'étude du projet et la maîtrise d'œuvre seront confiées à l'ONF.

Exposé entendu, le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE la convention dans ces termes

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

13. Réflexion commune touristique du parcours espace naturel sensible

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, le Maire présente le projet de convention d'occupation et d'entretien du parcours espace naturel sensible sur la Commune d'Azé avec le Conseil départemental.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la convention dans ces termes

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

14. CLECT : contribution SDIS

Les services de MBA informent la commune de ne pas inscrire dans les budgets les contributions 2021 aux SDIS, car c'est MBA qui prend en charge la contribution au SDIS à partir de 2021.

15. Travaux effectués et en cours

La parole est donnée à Serge THIRARD et Dany GRANDJEAN. Les travaux de voirie prévus (la Michaude ; Chussin et moulin Piquet) ont été réalisés par EIFFAGE qui doit ré intervenir au mois de juillet pour la finition des travaux. En haut de la rue de la Michaude les travaux de béton sur le Y ont été réalisés par la commune et l'ASA. Les agents communaux ont commencé l'égavage et le désherbage. Daniel Bouchard informe que les

trous bouchés par les agents sur l'avenue Augustin Nogue n'ont pas tenu face aux pluies récentes. Une solution durable doit être envisagée.

16. Au fil du mois

Néant

17. Questions diverses

- Droit de préemption urbain
 - Parcelles D68 et D883
La Commune renonce à son droit de préemption.
 - Parcelles C1597, C1602 et C1603
La commune renonce à son droit de préemption.
 - Parcelles C620 et C619
La commune renonce à son droit de préemption.
- Demande d'un administré de changer les filets du city stade.
- Mur de l'église : plusieurs devis ont été reçu. La formation pierres sèches est annulée dû au contexte sanitaire actuel.
- Fleurissement / embellissement : commission prévue afin de déterminer le choix de plantations.
- Courrier de Michel CORRE, habitant MACON concernant la promotion touristique.

18. Tour de table

Audrey JOVER : des administrés ont demandé si le chemin piéton donnant sur le Chemin du Moulin Piquet doit être entretenu par la commune ou les riverains. Réponse du Maire : C'est un chemin communal mais un accord est passé avec les riverains qui doivent entretenir le passage.

Aurore DUTARTRE : L'école et la garderie périscolaire sont fermées. Les agents feront un grand nettoyage et seront ensuite placées en Autorisation Spéciale d'Absence.

Serge THIRARD : Actuellement 5 inscriptions en Très petites sections.

Jean-Paul DEMARTHE : un problème de réception de communication téléphonique à la cantine scolaire est apparu. En cours de dépannage. La commune remet à jour le fichier concernant les coordonnées des personnes de plus de 70 ans résidant à Azé. Un courrier sera distribué dans les jours prochains afin que chaque personne concernée puisse donner les informations utiles pour cette remise à jour, et être contactée si utile, par téléphone, par mail.

Les personnes qui ne recevraient pas ce courrier sont invitées à se faire connaître pour pouvoir recevoir et remplir le document d'enquête.

Cette enquête est à usage exclusif de la mairie.

Daniel BOUCHARD : 1- est-il normal qu'il n'y ait pas de gel hydroalcoolique dans la borne à la salle des fêtes. Réponse du Maire : non, les agents devront contrôler la borne. 2- La salle des fêtes est difficile à trouver. Peut-il être installé un panneau ? 3-Les bulletins municipaux ne sont plus reçus par mail. Réponse : Suite au changement du matériel informatique, les mises à jour des bases de données ont peut-être dysfonctionné. Il est demandé aux personnes désireuses de recevoir le compte rendu d'envoyer un mail : aze-bourgogne@wanadoo.fr ou contacter le secrétariat en mairie : 03.85.33.33.23. 4-Sortie dangereuse au cimetière : réponse du Maire : le projet de travaux de la Teppe Saint martin doit inclure la sécurisation des piétons. 5- Pas de commémoration au 19 mars. Réponse du Maire : La commémoration s'est déroulée à 4 personnes afin de respecter les consignes de la Préfecture.

Jeannine VAILLER : les agents techniques peuvent-ils passer à l'air de jeux de la Teppe St Martin afin de réaliser quelques travaux de maintenance sur les installations ?

Dany GRANDJEAN : Le poteau orange a mis longtemps à être réparé. La table de pique-nique a été descellée au lavoir Saint-Etienne. C'est la deuxième ces temps-ci. Une habitante d'Azé a été obligée de se séparer de son coq car un voisin se plaignait du bruit. Le Conseil déplore que les bruits engendrés en zone rural ne soient plus tolérés.

19. Agenda

Néant

La séance est levée à 22h50.

Prochain conseil le 04 mai 2021 à 20 heures à la salle des fêtes.
